



TRANSFERT
Environnement et Société

COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE DRUMMONDVILLE

Compte rendu de réunion
23 mars 2022

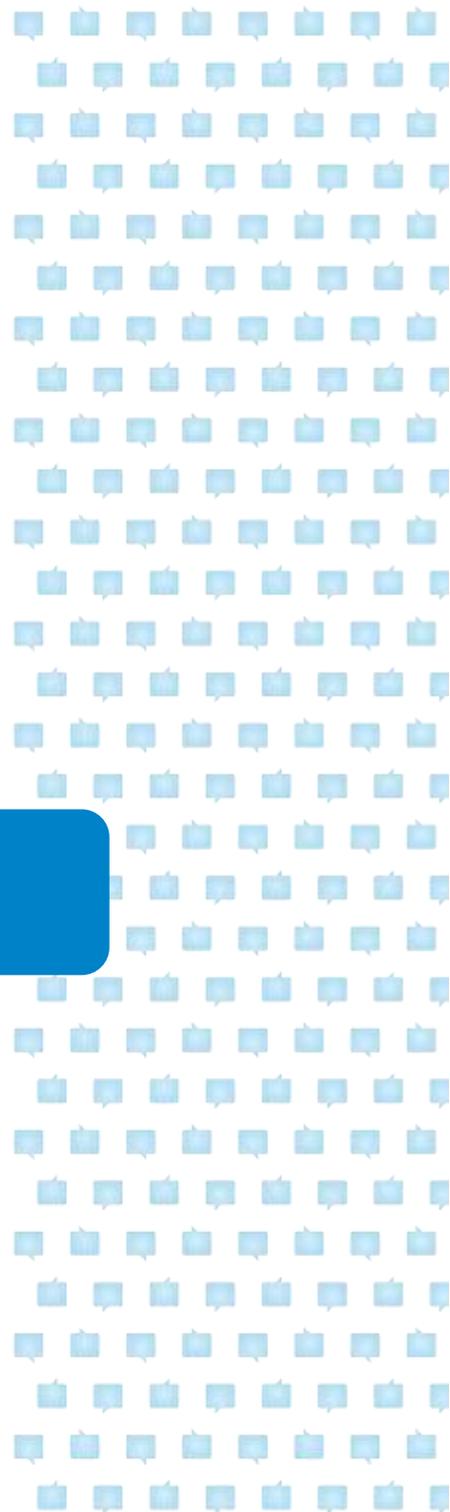


TABLE DES MATIÈRES

1.	Accueil des membres.....	1
2.	Adoption de l'ordre du jour.....	2
3.	Validation du dernier compte rendu.....	2
4.	Validation du rapport annuel 2021.....	2
5.	Approbation du calendrier annuel 2022.....	2
6.	Actions de suivi.....	3
6.1	Cartes des phases 3A et 3B.....	3
6.2	Communications avec le voisinage.....	3
6.3	Participation du ministère au Comité.....	4
7.	Retour sur les travaux de l'année écoulée et aperçu des travaux à venir.....	4
8.	Retour - audiences génériques du Bape.....	9
9.	Registres d'activité.....	10
9.1	SuiviS des plaintes.....	10
9.2	Registre des visites du ministère.....	11
10.	Levée de la réunion.....	13



LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.



1. ACCUEIL DES MEMBRES

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques chez WM, souhaite la bienvenue aux membres à cette première rencontre du Comité de vigilance en 2022.

D'entrée de jeu, il explique que Waste Management change son nom pour WM, de manière à mieux refléter ses orientations des dernières années, soit de diversifier sa gamme de services en misant sur les 3RV-E (valorisation des matières en amont de l'enfouissement, optimisation du centre de tri de Laval, production d'énergie etc.). Le siège social démontre beaucoup d'ouverture à ce que des projets soient présentés en ce sens, et en 2022, des investissements d'importance seront d'ailleurs réalisés au Québec dans la valorisation des matières résiduelles et des biogaz.

Puis, M. Craft fait le point sur la composition du Comité :

- M. Roger Leblanc, qui avait cédé sa place à Mme Marie-Ève Vadnais, reprend son siège au Comité. Mme Vadnais pourra assister aux rencontres en remplacement, au besoin.
- À la suite des élections municipales de novembre 2021, M. Éric Leroux est nommé représentant de la MRC de Drummond, en remplacement de M. Michel Noël.

Il suggère de rédiger une lettre de remerciement à M. Noël, qui a siégé plusieurs années au Comité.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le changement de nom vous permettra également de respecter les critères de l'Office de la langue française.</i>	M. Dussault précise que les normes de l'Office doivent être respectées pour les écriteaux fixes, et que pour cette raison, le panneau à l'entrée du site titrait déjà « Complexe environnemental et énergétique ».
<i>C'est une tendance, aussi, d'utiliser des sigles.</i>	M. Dussault convient que plusieurs entreprises vont dans ce sens, mais indique qu'il était important pour WM d'expliquer aux membres la raison d'être de ce changement.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

Action de suivi :

- Rédiger une lettre de remerciement à l'intention de M. Noël pour sa participation au Comité au fil des ans.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Alex Craft, animateur de la rencontre, présente l'ordre du jour pour son adoption. Il est adopté et figure à l'annexe 2.

3. VALIDATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le compte rendu de la rencontre du 24 novembre 2021 est validé par les membres.

4. VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2021

M. Craft demande si les membres ont des commentaires à partager sur le projet de rapport annuel 2021, qui leur a été acheminé par courriel avant la réunion.

Les membres valident le document.

Puis, M. Dussault propose que des projets de lettre et de communiqué soient préparés par Transfert, afin de transmettre le rapport aux médias ainsi qu'à des intervenants du milieu, conformément à la pratique habituelle. Les membres confirment que cela leur convient.

5. APPROBATION DU CALENDRIER ANNUEL 2022

M. Dussault présente le calendrier proposé pour l'année 2022, en soulignant les éléments suivants :

- En septembre, une présentation sera réalisée sur le bilan des gaz à effet de serre (GES) des installations de Drummondville.
- En novembre, WM propose de présenter aux membres son plan d'urgence, qui décrit les mesures prévues en cas d'incident au site.
- En novembre également, une présentation est prévue afin que l'équipe de recherche de l'Université de Sherbrooke fasse le suivi sur ses travaux au site.

Les membres valident le projet de calendrier annuel 2022.

Le commentaire suivant est ensuite formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comme proposé à la dernière réunion, une lettre sera transmise au ministère pour l'inviter à participer à une rencontre du Comité. Il est possible que cela s'ajoute à l'ordre du jour de juin.</i>	M. Dussault confirme qu'il s'agissait d'une action de suivi, qui sera traitée plus tard durant la réunion.

6. ACTIONS DE SUIVI

6.1 CARTES DES PHASES 3A ET 3B

M. Craft rappelle que lors de la dernière rencontre, les membres ont demandé de recevoir des cartes à jour des phases 3A et 3B, et indique que ces cartes ont été transmises par courriel, avec l'avis de convocation.

6.2 COMMUNICATIONS AVEC LE VOISINAGE

M. Dussault rappelle qu'en 2019, WM a rencontré le voisinage du site afin d'échanger sur le projet de phase 3B. À l'époque, le voisinage avait indiqué souhaiter être rencontré lorsque les autorisations seraient obtenues.

Ainsi, WM prévoit transmettre une communication vers la fin du mois de mars pour fournir de l'information sur l'avancement des travaux, inviter le voisinage à une visite des installations vers le mois de juin, et rappeler que des sièges sont disponibles au Comité de vigilance. Cette approche a été validée auprès du membre représentant le Club du Faisan au Comité.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que la visite prévue coïncidera avec l'installation des géotextiles au fond des cellules ?</i>	M. Camara confirme que oui; la mise en place des géotextiles débutera vers juin.
<i>Il serait important que les gens puissent visualiser les mesures de protection en place, quitte à décaler la visite dans le temps.</i>	
<i>Est-ce que le Comité de vigilance sera invité à cette visite ?</i>	M. Dussault prend note de l'intérêt et confirme que l'invitation sera transmise aux membres.
<i>Cela pourrait m'intéresser.</i>	
<i>Moi aussi. Nous avons vu des morceaux de membranes dans le passé, mais il serait intéressant de visualiser le fond des cellules.</i>	
<i>Lors d'une visite de site précédente, je vous avais proposé d'explorer des solutions pour valoriser l'ensemble des biogaz. Je constate que c'est le cas, c'est positif.</i>	

Action de suivi :

- Inviter le Comité de vigilance à la visite des installations prévue avec le voisinage, soit d'ici l'été 2022.

6.3 PARTICIPATION DU MINISTÈRE AU COMITÉ

M. Dussault indique qu'un projet de lettre a été préparé afin d'inviter le ministère à l'une des réunions. Cette lettre sera révisée et signée par le président du Comité.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il ne s'agit pas nécessairement d'une pratique courante du ministère de participer à des Comités.</i>	

7. RETOUR SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ET APERÇU DES TRAVAUX À VENIR

M. Daniel Camara, ingénieur régional chez WM, présente les travaux réalisés en 2021 :

- Installation d'un réseau de captage des biogaz sur la phase 3A
- Récolte des saules et amendement du sol avec des matières fertilisantes par Ramo
- Retrait du recouvrement final au sud de la phase 2 :
 - La séquence de ces travaux a été planifiée de manière à réduire les nuisances pour le voisinage.
- Amorce de l'aménagement de la phase 3B-1 :
 - WM a réalisé le déboisement et le profilage du sol.
 - Le bois coupé a été valorisé.

Puis, il présente un aperçu des travaux à venir sur la phase 3B-1 :

- Construction d'un mur sol-bentonite :
 - Les travaux ont été amorcés en 2021, mais ont dû être arrêtés en raison des conditions météo, et reprendront après le dégel (et l'écoulement des eaux).
 - Ce mur correspond à une tranchée d'une largeur d'un mètre, où le sol est remplacé par une boue argileuse imperméable. Ce système, qui ceinturera la phase 3B-1, s'ajoutera donc aux membranes pour assurer l'étanchéité des cellules.
- Excavation des trois premières cellules de la phase 3B-1
- Installation d'un recouvrement final (avec des géomembranes) :
 - Talus ouest et sud de la phase 3A.
 - Sud de la phase 2.
- Poursuite de la planification – nouvelle entrée

M. Dussault ajoute que la visite prévue en juin avec le voisinage devrait permettre de visualiser les équipements pour la construction du mur-sol bentonite ainsi que les membranes en fond de cellule.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous avez mentionné utiliser des matières fertilisantes pour la plantation de saules. Est-ce que cela apporte un biais dans les résultats des études ?</i>	M. Camara répond que cela est pris en considération dans l'interprétation des résultats.
<i>Qui est Ramo (anciennement « Raméa ») ?</i>	M. Dussault explique qu'il s'agit d'une PME basée à Saint-Roch-de-l'Achigan, qui met en place des solutions phytotechnologiques. Ramo travaille notamment avec les équipes du Jardin botanique de Montréal et de l'École Polytechnique pour effectuer le suivi de ses plantations.
<i>Est-ce que le lixiviat est le seul fertilisant utilisé ?</i>	M. Camara indique que d'autres matières sont utilisées en complémentarité.
<i>Quelles sont ces autres matières ?</i>	M. Camara répond qu'il fera la vérification.
<i>Les eaux de lixiviation sont surtout riches en azote. Je présume qu'il manque du phosphore et de la potasse pour assurer une bonne croissance des saules.</i>	M. Craft suggère d'effectuer un suivi sur le projet de plantation de saules à l'occasion de la visite des installations, prévue en septembre. M. Dussault ajoute que l'équipe de Ramo pourra sans doute participer pour une présentation.
<i>L'enfouissement dans la phase 2 se terminera-t-il par le centre ?</i>	M. Lamothe confirme que oui.
<i>De quoi est constitué le recouvrement final de la phase 2, que vous devez retirer ?</i>	M. Lamothe indique qu'il s'agit de sol silteux (similaire à de l'argile). WM retire d'abord la couche végétale, qui est mise de côté pour être réutilisée pour le recouvrement final d'autres cellules. Puis, le sol silteux est retiré; celui-ci sert à reprofiler certaines sections du site ayant fait l'objet d'un tassement, mais où il n'est pas possible d'enfouir à nouveau, en raison de la technologie de recouvrement qui était utilisée à l'époque.
<i>Où sont entreposées les matières que vous retirez ?</i>	M. Lamothe indique l'emplacement de la zone d'entreposage sur la carte, soit les cellules 1 à 4.
<i>Quelle est l'épaisseur du recouvrement final ?</i>	M. Lamothe explique que l'épaisseur du recouvrement varie entre 1 et 2 mètres.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que le ministère a des exigences spécifiques en la matière ?</i>	M. Lamothe confirme que des normes précisent le minimum à respecter. L'épaisseur utilisée varie selon divers facteurs, comme le tassement des déchets.
<i>Quel matériau sera utilisé sur la phase 2, lorsque vous referez le recouvrement final ?</i>	M. Camara indique que le sable silteux sera remplacé par une membrane en géotextile, une technologie plus récente et efficace. Le sable silteux, quant à lui, servira au recouvrement journalier ailleurs sur le site.
<i>Le recouvrement sera donc plus mince qu'auparavant.</i>	M. Camara confirme que oui, en précisant qu'il sera toutefois plus efficace.
<i>Est-ce que d'autres matériaux seront placés par-dessus la membrane en géotextile ?</i>	M. Camara confirme que le recouvrement est fait de plusieurs couches : déchets, sable drainant, drain tube, membrane lisse, drain tube, sable drainant, membrane en géotextile, matériel végétal, ensemencement.
<i>Le sable silteux était-il aussi imperméable ?</i>	M. Camara confirme que oui.
<i>Comment la nouvelle membrane du dessus viendra-t-elle s'accrocher au fond de cellule en argile ?</i>	M. Lamothe précise qu'une membrane était déjà utilisée pour le fond des cellules de la phase 2. M. Dussault ajoute que cette pratique a été mise en place lors de l'arrivée de WM au site, soit avant qu'elle soit exigée par la réglementation.
<i>Si je comprends bien, pour le mur sol-bentonite, vous utilisez de l'argile à laquelle vous ajoutez de la bentonite ?</i>	M. Camara confirme que oui.
<i>Quelle est la profondeur de ce mur ?</i>	M. Camara indique que le mur a une profondeur d'environ 15 mètres. Cette profondeur varie selon celle du sol (considérant que le mur doit rejoindre l'argile dans le sol).
<i>Allez-vous compléter le mur sur toute la superficie qui a été déboisée ? Sinon, l'eau pourrait facilement percoler ?</i>	M. Camara explique que les travaux sont planifiés de manière séquentielle, pour prévenir cette situation. Le mur est construit avant le début de l'exploitation.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Vous complétez le mur pour pouvoir construire la quatrième cellule ?</i>	<p>M. Camara indique qu'une partie de l'excavation ne pourra être complétée avant que le mur ne soit construit, pour prévenir l'infiltration d'eau.</p> <p>Il présente à l'écran la plateforme surélevée construite, d'environ 1,5 m de surélévation par rapport au terrain naturel.</p> <p>M. Dussault indique que la coupe d'arbres est réalisée graduellement pour différentes raisons, mais notamment pour respecter la période de nidification (déboisement possible à partir d'octobre). La coupe d'arbres est retardée le plus possible.</p> <p>M. Camara ajoute que la végétation agit également comme barrière hydraulique.</p>
<i>En excavant, vous n'avez pas trouvé de roc ?</i>	<p>M. Camara répond que non.</p> <p>M. Dussault ajoute que des études sont réalisées avant de procéder à l'excavation, afin d'avoir une bonne idée des matériaux présents dans le sous-sol.</p>
<i>Quelle est la largeur de la plateforme ?</i>	M. Camara indique qu'elle a une largeur de 25 mètres. Le mur, quant à lui, a une largeur d'environ un mètre.
<i>Ce que vous appelez plateforme, cela correspond aux chemins d'accès ?</i>	M. Lamothe précise qu'il s'agit plutôt de la plateforme d'accès de la machinerie.
<i>La construction d'une telle plateforme ne vient-elle pas restreindre la superficie disponible pour l'enfouissement ?</i>	M. Dussault explique que ces infrastructures sont prises en compte dans la planification de la capacité d'enfouissement, car leur présence est une exigence comprise dans les autorisations.
<i>Je constate qu'en excavant, le fond est évasé.</i>	M. Lamothe répond que des pentes de 30 % sont à respecter, à partir du mur.
<i>Lorsque vous excavez, que faites-vous avec le sable ?</i>	M. Camara indique qu'il est réutilisé pour le recouvrement final.
<i>Où est-il entreposé avant d'être utilisé ?</i>	<p>M. Camara répond qu'il est entreposé vers l'est de la propriété.</p> <p>M. Dussault suggère de localiser les zones d'entreposage lors de la visite de site.</p>
<i>C'est bien, il serait contreproductif de disposer des matériaux issus de l'excavation dans un autre lieu d'enfouissement.</i>	M. Camara répond que tous les matériaux, même le matériel végétal, sont réutilisés.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À quel moment les travaux de recouvrement final seront-ils réalisés ?</i>	M. Camara répond qu'ils débuteront vers mai, de sorte qu'il sera possible de les visualiser lors de la visite de juin. Le plus fort des travaux sera fait en juin et juillet.
<i>Pendant cette période, appréhendez-vous des nuisances pour le Club du Faisan ?</i>	M. Camara répond que non, ces travaux ne nécessitent pas un grand nombre d'équipements lourds. M. Dussault ajoute que ces travaux n'occasionnent pas de bruit, et qu'ils sont réalisés dès que possible, afin de limiter les nuisances pour le voisinage (l'ajout du recouvrement final permet notamment de limiter les odeurs).
<i>Le design proposé pour la nouvelle entrée comprend maintenant un angle à 90 degrés avec la route 143.</i>	M. Camara confirme ; il s'agit d'une exigence du ministère. M. Dussault ajoute que des zones boisées seront maintenues afin de prévenir les percées visuelles vers le site. Un espace est aussi prévu pour que les camions puissent attendre, au besoin, directement sur la propriété (jusqu'à 16 camions), plutôt que de déborder sur la voie publique.
<i>Sans compter les camions qui pourront attendre au poste de pesée.</i>	M. Dussault confirme.
<i>Si je comprends bien, les camions qui seront dans l'aire d'attente ne seront pas visibles de la route ?</i>	M. Dussault confirme. Il explique aussi que l'entrée a été élargie, pour éviter que les camions aient à tourner à 90 degrés.
<i>Est-ce que le concept présenté à l'écran a été validé par le ministère ?</i>	M. Camara indique que le projet est toujours en phase de planification et que des échanges ont lieu sur le sujet avec le ministère. M. Dussault ajoute que des études environnementales sont requises par le ministère, incluant des inventaires biologiques prévus au printemps, avant d'aller de l'avant. Des discussions sont toutefois en cours avec les ministères impliqués (Transport, Environnement) et les capitaux sont autorisés par la compagnie. Il suggère d'effectuer un suivi auprès des membres à chacune des rencontres.
<i>À quoi correspondent les zones de manœuvre ?</i>	M. Camara explique que ces zones sont prévues pour permettre aux camions de faire demi-tour au besoin.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>C'est donc une zone déboisée qui peut avoir plusieurs usages ?</i>	M. Camara confirme que oui, tout en précisant que les zones ciblées comportaient déjà moins de végétation.
<i>Ce sera donc plutôt long avant que la nouvelle entrée soit en fonction ?</i>	M. Dussault répond que WM espère procéder à la construction en 2022, sinon en 2023.
<i>Est-ce que les serres Demers utiliseront également cette nouvelle entrée ?</i>	M. Dussault indique que ces discussions sont à finaliser. M. Craft demande si cela pourrait poser un problème du côté de WM. M. Lamothe répond que non; le design proposé pour l'entrée comporte d'ailleurs une voie d'accès adjacente à la balance, qui pourrait servir à cette circulation.

Actions de suivi :

- Confirmer la nature des matières fertilisantes utilisées pour la plantation de saules.
- Effectuer un suivi sur la plantation à l'occasion de la visite de site, en septembre.
- Lors de la visite des installations, localiser les zones d'entreposage.
- Présenter l'avancement du projet de déménagement de l'entrée du site tout au long de l'année.

8. RETOUR - AUDIENCES GÉNÉRIQUES DU BAPE

M. Craft rappelle que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a tenu, en 2021, des audiences génériques sur la gestion des résidus ultimes, dont les objectifs étaient de :

- Brosser un portrait actuel de l'élimination des résidus ultimes au Québec
- Brosser le portrait de la capacité d'élimination anticipée pour les 20 prochaines années

Puis, M. Dussault rappelle que WM a participé activement à ces audiences, notamment via un atelier et le dépôt d'un mémoire intitulé *Des efforts concertés de tous pour renverser la tendance et n'éliminer que les résidus ultimes*.

M. Craft présente les grandes orientations comprises au rapport, qui a été rendu public en janvier 2022.

Il rappelle que le rapport, ses faits saillants ainsi que les mémoires déposés (incluant celui de WM) sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/etat-lieux-et-gestion-residus-ultimes/>.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>À défaut d'atteindre un meilleur tri des matières résiduelles, il me semble positif qu'on puisse valoriser les biogaz, et ainsi avoir un débouché.</i>	M. Dussault indique que le souhait reste de maximiser le tri en amont, mais qu'il apparaît difficile d'éviter l'enfouissement de 100 % des matières organiques. Ainsi, il est souhaitable d'agir également en aval, en valorisant les biogaz issus des lieux d'enfouissement.
<i>Il me semble important d'avoir des moyens pour se servir des biogaz à des fins utiles.</i> <i>Dans le contexte actuel, nous avons besoin d'initiatives pratiques.</i>	M. Craft souligne que l'intervention est en phase avec les orientations du BAPE.
<i>Lors des audiences du BAPE, j'ai soulevé la problématique associée à l'enfouissement des matières résiduelles de Drummondville à l'extérieur. Une telle mesure n'a aucun bénéfice pour l'environnement et génère au contraire davantage de GES associés au transport.</i>	
<i>C'est un défi important que de chercher à sensibiliser les gens à trier adéquatement leurs matières.</i>	M. Craft souligne que le BAPE va également dans ce sens, et prône à la fois l'information/la sensibilisation, des incitatifs financiers et un renforcement réglementaire.
<i>Il y a toutefois des scandales en lien avec les centres de tri présentement.</i> <i>Je comprends que WM mette en place les efforts nécessaires pour ne pas dissuader les gens de faire les efforts nécessaires au tri à la source.</i>	M. Dussault confirme avoir dû rassurer la clientèle à la suite d'histoires malheureuses parues dans les médias. La totalité des matières triées par WM est revendue sur le marché domestique.

9. REGISTRES D'ACTIVITÉ

9.1 SUIVIS DES PLAINTES

M. Lamothe indique avoir reçu une plainte par courriel depuis la dernière réunion.

Cette plainte concernait le bruit perçu par un résident pendant les heures normales d'opération. À ce moment, les travaux réalisés étaient assez près du Club du Faisan. Un suivi a été réalisé pour expliquer la séquence des travaux, et préciser que ceux-ci seraient de courte durée.

Il rappelle que les travaux sont planifiés de manière à limiter les impacts sur le voisinage; c'est pourquoi ceux-ci peuvent être plus près des résidences à l'automne, puisque les gens sont moins à l'extérieur et gardent généralement leurs fenêtres fermées.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Faisait-il particulièrement beau le jour de la plainte ?</i>	
<i>Selon les informations présentées, le vent provenait du nord.</i>	M. Lamothe confirme que les conditions météo étaient favorables à la diffusion du bruit.
<i>L'individu n'a pas mentionné d'odeurs ?</i>	M. Lamothe répond que non. La plainte concernait spécifiquement le bruit associé à de la machinerie lourde.
<i>En cas de tempête de neige, est-ce que cela pose problème au moment de la fonte ? Avez-vous des procédures particulières à mettre en place à ce moment ?</i>	M. Lamothe explique que oui; enfouir par-dessus la neige pourrait entraîner des enjeux lors de la fonte, sous la forme de résurgences (soit de l'eau qui ressort sous la pression des déchets). Il s'agit d'un défi vécu par WM chaque printemps.
<i>Cela doit être complexe lorsqu'il y tombe un peu de neige chaque jour ?</i>	M. Lamothe explique que non; les équipements sont adaptés à ce défi et la neige est retirée chaque matin durant l'hiver avant de procéder au début des opérations.
<i>Malgré cette mesure, je comprends qu'une partie de l'eau parvient à s'infiltrer ?</i>	M. Lamothe explique qu'une surveillance est réalisée. Par exemple, l'hiver dernier, l'enfouissement était réalisé dans les talus, de sorte qu'il était plus complexe d'y retirer la neige.

9.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTÈRE

M. Lamothe indique que le ministère a réalisé deux visites de la propriété depuis la dernière réunion. Aucun commentaire particulier n'a été formulé.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Que signifie « visite de la balance » sur la diapositive ?</i>	M. Lamothe explique qu'il s'agit d'une vérification des entrées et du poste de pesée. Souvent, le ministère demande à voir le registre des matières arrivées depuis le matin (clientèle, quantités, types de matières...). Le ministère s'assure également que le portail de détection de la radioactivité est fonctionnel.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Pour la calibration de la balance, est-ce que le ministère effectue un suivi ?</i>	M. Lamothe répond que la calibration est réalisée par une firme externe et que les résultats sont transmis au ministère. La réglementation exige de réaliser une calibration par année (deux calibrations sont réalisées par WM).
<i>Quelle peut être la source de la radioactivité ?</i>	M. Lamothe répond que la très grande majorité du temps, les détections sont liées aux matières reçues des hôpitaux (médecine nucléaire, etc.).
<i>Les détecteurs de fumée sont-ils détectés ?</i>	M. Lamothe répond ne pas se souvenir d'en avoir vu. Les cas exceptionnels, qui nécessitent une prise en charge des matières vers l'extérieur du site, sont extrêmement rares. Dans de telles situations, l'exploitant a l'obligation d'assurer la gestion des matières radioactives et de documenter l'intervention; il est interdit de retourner le chargement à l'expéditeur.
<i>Je sais qu'une présentation est prévue à ce sujet en novembre, mais quelles sont les grandes lignes du plan d'urgence ? Est-ce en lien avec les catastrophes naturelles ?</i>	M. Lamothe répond qu'il s'agit d'un document assez complet qui prévoit des procédures pour les différentes urgences qui pourraient survenir au site (incluant toutes les formes de catastrophes naturelles).
<i>J'apprécierais que la présentation soit devancée, quitte à la morceler au fil de l'année.</i>	M. Lamothe indique que les grandes lignes du plan pourraient être présentées relativement rapidement. M. Craft propose de faire une présentation synthèse lors de la réunion de juin. S'il y a des demandes pour approfondir certains aspects, celles-ci pourraient être données en novembre.
<i>En juin, nous ajouterons déjà potentiellement une présentation du ministère.</i>	M. Craft convient de tenter de devancer cette présentation, tout en recherchant un équilibre des sujets entre les rencontres. M. Lamothe précise que le plan est en place depuis de nombreuses années, mais qu'il a été convenu que ce sujet pourrait être d'intérêt pour le Comité.
<i>Avec les changements climatiques, on ne sait pas ce qui pourrait arriver.</i>	M. Craft confirme que la présentation sera intégrée le plus rapidement possible.

Action de suivi :

- Devancer la présentation sur le plan d'urgence, lorsque possible en fonction du calendrier.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

M. Dussault remercie les membres pour leur présence.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion est levée à 20 h 30.

Camille Montreuil
Responsable du compte rendu